

Résidence du Verger

Sens unique de circulation à partir du 24 juin 2021

Suite à des problèmes de circulation rencontrés dans le secteur, une étude a été menée par les services compétents de la CCF (Communauté de Communes du Frontonnais) et un cabinet d'études, en coordination avec la Gendarmerie.

Afin de limiter les nuisances, notamment dans la Résidence du Verger et d'assurer la sécurité publique, un **SENS UNIQUE DE CIRCULATION** est mis en place sur les voies communales :

- Résidence du Verger, Rue des Cerisiers et Rue des Pêchers
→ un sens unique de circulation est instauré dans le sens du 24 de la résidence du Verger vers la Rue des Cerisiers et dans le sens du 1 de la rue des Pêchers vers la Résidence du Verger.
- Entre le 1 et le 3 de la Résidence du Verger
→ la circulation reste à double sens.

Une signalisation réglementaire est mise en place à compter du jeudi 24 juin 2021.

Il est rappelé que la vitesse est limitée dans ce secteur et qu'elle doit être respectée sous peine de verbalisation.

